



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du mercredi 02 Février 2022 (par voie électronique)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Stéphane LOISON, Roland LOUBEYRE

Excusé : M. Eric JOYON

MESURES SANITAIRES S'APPLIQUANT AUX COMPETITIONS

La Commission invite les clubs à consulter régulièrement le site internet de la Ligue pour se tenir informés des dispositions récentes arrêtées dans le cadre du protocole sanitaire des compétitions et pour les mettre en application (**voir les derniers arrêtés du 26/11/21, le protocole du 13/12/21 ainsi que le nouveau protocole des 05 et 06/01/2022 suite à la pandémie qui repart**).

Depuis le 24 janvier 2022, le « pass vaccinal » est entré en vigueur pour les personnes de 16 ans et plus.

Ce « pass vaccinal » consiste à présenter:

- **Soit un schéma vaccinal complet.**
- **Soit un certificat de rétablissement** de plus de 11 jours et de moins de 6 mois.
- **Soit un certificat de contre-indication à la vaccination.**

Une dérogation permettant d'utiliser un certificat de test négatif de moins de 24 h dans le cas du « pass vaccinal » sera possible jusqu'au 15 février 2022 pour les personnes ayant reçu leur 1^{ère} dose de vaccin d'ici là, dans l'attente de leur 2^{ème} dose.

RAPPELS

- TERRAINS IMPRATICABLES

La Commission invite les clubs à respecter les dispositions fixées à l'article 38 des Règlements Généraux de la Ligue concernant la procédure pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

- **REMPACEMENT DES JOUEURS** (Article 28 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot) ;
Précisions :

« Pour toutes les catégorie » d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire d'un match de championnat est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre.

Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... »

- **ARBITRES, DELEGUES.**

Penser dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

- **F.M.I. : FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE :**

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI ou la feuille de match papier (scannée) **dès la fin de la rencontre** avant le dimanche soir 20h00.

Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir.**
Pour les Officiels et les Clubs, **n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.**

- **A NOTER POUR LES CLUBS DE N3 :**

* **Les Clubs du championnat N3 sont priés de remplir une feuille de recette informatisée (entrées payantes ou non) pour chaque rencontre. L'échange de fiche de liaison est indispensable. Celle-ci est à remettre au délégué dès son arrivée.**

* Obligation leur est faite d'utiliser lors des rencontres les cartons de remplacement provenant de la Fédération.

* **Habillage des stades** : les habillages du championnat de N3 (drapeaux et bâches) ont été envoyés.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

Période ROUGE :

Cette période **dite d'exception** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.

Rappel – En cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité, avec application des règles équivalentes au forfait.

Les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du club recevant. Le club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue par mail et téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

*** NATIONAL 3**

Rencontre reprogrammée au samedi 19 FEVRIER 2022 à 18h00

Match n° 20114.1: F.C. BOURGOIN JALLIEU / Ac. Sp. MOULINS FOOT

(remis des 04 décembre 2021 et 15 janvier 2022)

*** REGIONAL 1 – Poule A**

A / Rencontres reprogrammées au samedi 19 février 2022 à 18h00

- Match n° 20188.1: U.S. SAINT FLOUR / YTRAC FOOT

(remis des 18 décembre 2021 et 22 janvier 2022)

- Match n° 20189.1: R.C. VICHY / CEBAZAT SPORTS

(remis des 04 décembre 2021 et 22 janvier 2022)

B / Rencontre reprogrammée au samedi 19 mars 2022 à 18h00

Match n° 20193.1: YTRAC FOOT / F.A. LE CENDRE

(remis des 11 décembre 2021 et 15 janvier 2022)

*** REGIONAL 1 – Poule B**

Rencontre reprogrammée au samedi 19 février 2022 à 18h00

Match n° 20267.1 : CLERMONT FOOT 63 (3) / OI. SALAISE RHODIA

(reporté du 05 février 2022)

*** REGIONAL 2 – Poule A**

A / Rencontre reprogrammée au dimanche 20 février 2022

Match n° 20387.1: VERGONGHEON / U.S. ISSOIRE

(remis des 18 décembre 2021 et 29 janvier 2022)

B / Rencontre reprogrammée au dimanche 20 mars 2022

Match n° 20392.1: U.S. ISSOIRE / Ent. NORD LOZERE

(remis des 11 décembre 2021 et 22 janvier 2022)

*** REGIONAL 3 – Poule A**

Rencontres reprogrammées au dimanche 20 février 2022

Match n° 20719.1 : C.S. ARPAJON / A.S. SANSAC DE MARMIESE

(remis des 11 décembre 2021 et 22 janvier 2022)

Match n° 20721.1 : F.C. PARLAN LE ROUGET / A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE

(remis des 12 décembre 2021 et 30 janvier 2022)

Match n° 20723.1 : A.S. LOUDES / F.C. COURNON (2)

(remis des 12 décembre 2021 et 30 janvier 2022)

*** REGIONAL 3 – Poule B**

Rencontre reprogrammée au dimanche 20 février 2022

Match n° 20785.1 : PIERREFORT E.S. / LIGNEROLLE LAVAUT PREMILHAC

(remis des 12 décembre 2021 et 30 janvier 2022)

*** REGIONAL 3 – Poule C**

Rencontre reprogrammée au dimanche 20 février 2022

Match n° 20856.1 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / A.S. NORD VIGNOBLE

(remis des 12 décembre 2021 et 23 janvier 2022)

* **REGIONAL 3 – Poule D**

Rencontre reprogrammée au dimanche 20 février 2022

Match n° 20921.1: A.S. CHADRAC / Sp. LA SEAUVE

(remis des 11 décembre 2021 et 22 janvier 2022)

* **REGIONAL 3 – Poule E**

Rencontre reprogrammée au dimanche 20 février 2022

Match n° 20973.1 : VALLEE DU GUIERS F.C. / E.S. DRUMETTAZ MOUXY

(remis des 21 novembre 2021 et 23 janvier 2022)

* **REGIONAL 3 – Poule F**

Rencontres reprogrammées au dimanche 20 février 2022

Match n° 21053.1 : MONT BLANC PASSY / HAUTE TARENTEISE FC

remis des 12 décembre 2021 et 29 janvier 2022)

Match n° 21051.1 : F.C. CRUSEILLES / E.S. FOISSIAT

(remis du 12 décembre 2021 et 30 janvier 2022)

DOSSIERS

REGIONAL 3 – Poule A

* **F.C. CHAMALIERES (3) / F.C. PARLAN LE ROUGET (match n° 20714.1) du 23/01/2022**

Suite à la requête introduite par le F.C. PARLAN LE ROUGET sollicitant le remboursement des frais de déplacement de son équipe Senior les 19/12/2021 (match remis par l'arbitre) et 23/01/2022, la Commission met à la charge du F.C. CHAMALIERES la somme de **452,50 €** (2,50 € x 358 km x 1/2) correspondant à cette indemnité en application des dispositions fixées à l'article 25.2.2 des R.G. de la LAuRAFoot.

Cette somme sera reversée au F.C. PARLAN LE ROUGET, le club requérant.

=

REGIONAL 3 – Poule C

* **FORFAIT GENERAL : U.S. SAINT GEORGES LES ANCIZES (506545)**

La Commission prend acte de la décision de l'U.S. SAINT GEORGES LES ANCIZES (en date du 31 janvier 2022) de déclarer forfait général pour cette saison en championnat Seniors R3 (Poule C) en raison de différents problèmes d'effectifs.

Face à une telle situation intervenant avant les cinq (5) dernières journées du championnat auquel le club concerné participe, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés, en application des dispositions prévues à l'article 23.2.3 des règlements généraux de la LAuRAFoot.

Il est demandé aux clubs de la poule C en R3 d'enregistrer le retrait de l'U.S. SAINT GEORGES LES ANCIZES.

LISTE DES MATCHES RESTANT A REPROGRAMMER :

* **REGIONAL 3 – Poule B**

Match n° 20786.1 : U.S. MURAT / SAUVETEURS BRIVOIS (remis des 21 novembre 2021 et 22 janvier 2022).

* **REGIONAL3 – Poule G**

Match n° 21113.1 : HAUTS LYONNAIS (2) / VAL LYONNAIS F.C. (remis des 05 décembre 2021 et 16 janvier 2022).

COURRIERS DES CLUBS

- NATIONAL 3

VELAY F.C.

Le match n°20135.1 : VELAY F.C. / CHAMBERY SAVOIE FOOT se déroulera le dimanche 06 février 2022 à 15h00 au stade Victor Reignier à Polignac.

- REGIONAL 1 – Poule B

A.S. CLERMONT SAINT JACQUES

Le match n° 20262.1 : A.S. CLERMONT SAINT JACQUES / GRAND OUEST ASSOCIATION (2) se déroulera le samedi 05 février 2022 à 18h00 au stade Philippe Marcombes à Clermont Ferrand.

- REGIONAL 1 – Poule C

CHASSIEU DECINES F.C.

Le match n° 20333.1 : CHASSIEU DECINES F.C. / F.C. ECHIROLLES se déroulera le samedi 05 février 2022 à 18h30 au stade Romain Tisserand à Chassieu.

A.C. SEYSSINET PARISET

Le match n° 20328.1 : A.C. SEYSSINET PARISET / AIX LES BAINS F.C. se déroulera le dimanche 06 février 2022 à 14h30 au stade Joseph Guetat (terrain synthétique) de Seyssinet Pariset.

- REGIONAL 2 – Poule B

U.S. BEAUMONT

Le match n° 20471.1 : U.S. BEAUMONT / F.C. CHATEL-GUYON se déroulera le samedi 12 février 2022 à 19h00 au stade de l'Artière à Beaumont.

Le match n° 20410.2 : U.S. BEAUMONT / U.S. MONISTROL SUR LOIRE se déroulera le dimanche 27 février 2022 à 15h00 au stade de l'Artière à Beaumont.

F.C. CURNON D'AUVERGNE

Le match n° 20468.1 : F.C. CURNON D'AUVERGNE / C.S. VOLVIC (2) se déroulera le samedi 12 février 2022 à 18h00 au stade Joseph et Michel Gardet à Curnon.

- REGIONAL 2 – Poule E

E.S. DE TARENTEISE

Le match n° 20663.1: E.S. DE TARENTEISE / Et. S. TRINITE LYON se déroulera le samedi 05 février 2022 à 19h00 au Parc des Sports – terrain synthétique – à Albertville.

- REGIONAL 3 – Poule A

F.C. CURNON D'AUVERGNE (2)

Le match n° 20729.1 : F.C. CURNON D'AUVERGNE (2) / Ent. F.C. SAINT AMANT ET TALLENDE se déroulera le samedi 05 février 2022 à 20h00 au stade Joseph et Michel Gardet à Curnon.

- REGIONAL 3 – Poule B

BEZENET – DOYET FOOTBALL

Le match n° 20791.1 : BEZENET-DOYET FOOTBALL / E.S. PIERREFORT se déroulera le dimanche 06 février 2022 à 15h00 au stade de Doyet.

- REGIONAL 3 – Poule E

COGNIN Sp.

Le match n° 20993.1: COGNIN SP. / F.C. SEYSSINS se déroulera le dimanche 6 février 2022 à 15h00 au stade du Château à Cognin.

Ent. S. DRUMETTAZ MOUXY

Le match n° 20992.1 : Ent. S. DRUMETTAZ MOUXY / F.C. FORON se déroulera le dimanche 06 février 2022 à 14h30 au stade des Fins à Drumettaz Clarafond.

E.S. DU RACHAIS

Le match n° 20990.1 : E.S. DU RACHAIS / C.S. AMPHION PUBLIER se déroulera le samedi 05 février 2022 à 19h00 au stade Albert Batteux, Parc de l'Île d'Amour, à Meylan.

- REGIONAL 3 – Poule F

U.S. MONT BLANC PASSY

Le match n° 21052.2 : U.S. MONT BLANC PASSY / CHAMBERY J.S. se déroulera le samedi 02 avril 2022 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade municipal à Passy

C.A. SAINT JEAN DE MAURIENNE

Le match n° 21058.1 : C.A. SAINT JEAN DE MAURIENNE / U.S. MONT BLANC PASSY se déroulera le dimanche 06 février 2022 à 15h00 sur le terrain synthétique du stade Joseph Gavarini de Saint Jean de Maurienne.

- REGIONAL 3 – Poule K

SPORTING NORD ISERE

Le match n° 21394.1 SPORTING NORD ISERE / OI. RUOMSOIS se déroulera le samedi 12 février 2022 à 20h00 au stade de la Prairie à Villefontaine.

AMENDES

*** Forfait général en R3 Poule C**

- U.S. SAINT GEORGES LES ANCI2ES (506545)

Le club est amendé de la somme de 600 € pour le forfait général sur la saison 2021-2022.

*** F.M.I.**

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00).

* **S.C. AVERMES** (516556) match n° 20789.1 -R 3 Poule B – du 30/01/2022.

* **LEMPDES-SPORTS** (518527), match n° 26284.1 – Coupe LAuRAFoot – du 29/01/2022.

Yves BEGON,

Jean-Pierre HERMEL,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance